



# Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal du jeudi 06 juillet 2023

Envoyé en préfecture le 12/07/2023

Reçu en préfecture le 12/07/2023

Publié le

ID : 031-213100662-20230706-DL2023\_79-DE



Le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni le jeudi 06 juillet 2023, à la mairie de Bessières, 29 place du Souvenir, BESSIÈRES (31660), sous la présidence de Monsieur Cédric MAUREL, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : le vendredi 30 juin 2023. Affichage en mairie et distribution ce même jour, de l'ordre du jour, accompagné d'une note de synthèse et des documents annexes utiles à la préparation de la séance.

## Présents :

Monsieur Cédric MAUREL, Maire – Madame Christel RIVIERE – Monsieur Aïli HAMDANI – Madame Carole LAVAL – Monsieur Frédéric BONNAFOUS – Monsieur Anthony BLOYET – Madame Alexia SANCHEZ – Monsieur Julien COLOMBIES, adjoint(e)s au Maire.

Madame Véronique ANDREU – Monsieur Alexandre CHATAIGNER – Monsieur Michel FALCONNET – Madame Nathalie HERRANZ – Monsieur Benjamin HUC – Madame Marie-Line LALMI, conseillers(ères) municipaux.

## Absents excusés ayant donné pouvoir :

Monsieur Gérard CIBRAY à Monsieur Alexandre CHATAIGNER – Madame Françoise OLIVE à Monsieur Cédric MAUREL.

## Absent excusé :

Madame Souad ASMA – Monsieur Bernard BERINGUIER – Monsieur Jérôme BRIÈRE – Madame Sylvie BUIGUES – Madame Elisabeth CORDEIRO – Monsieur Ludovic DARENGOSSE – Monsieur Pierre ESTRISPEAU – Madame Mylène MONCERET – Monsieur Benoît MUNOZ – Madame Marie-Hélène PEREZ – Madame Emilie PEZET.

Secrétaire de séance : Monsieur Anthony BLOYET.

A également assisté à la séance en tant que conseil, Madame Blandine COURDY, Cabinet du Maire.

- Composition légale du conseil municipal : 27
- Nombre de conseillers en exercice : 27
- Nombre de conseillers présents : 14
- Nombre de conseillers représentés : 2

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 19 heures et procède à l'appel.

**2023-79 DOMAINE : Lotissement communal rue Privat – Détermination des prix de vente**

Rapporteur : Monsieur le Maire

|               |                 |               |           |            |
|---------------|-----------------|---------------|-----------|------------|
| <b>ADOPTE</b> |                 |               |           |            |
| Votants : 16  | Abstentions : 0 | Exprimés : 16 | Pour : 16 | Contre : 0 |

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que la commune a pour projet de réaliser un lotissement communal rue Privat. Le permis d'aménager a été délivré le 07 octobre 2021. Il est en cours d'exécution.

Monsieur le Maire rappelle que l'objectif poursuivi par la création de ce lotissement est de dynamiser et diversifier la politique locale d'habitat, soutenir la démographie municipale et renforcer l'attractivité de la ville.

Le lotissement comportera 06 lots qui seront bornés une fois que les travaux de viabilisation seront achevés. L'emprise foncière non commercialisée constituera les lieux communs, restant propriété communale, qui seront alors intégrés au domaine public routier et ses accessoires (couche de roulement, accotements, trottoirs, réseaux souterrains, etc...).



Monsieur le Maire énonce qu'il convient de déterminer le prix de vente des 06 lots constituant le futur lotissement. À ce prix, s'ajouteront les taxes ainsi que les frais et droits annexes tels que les frais de notaire, d'enregistrement, de droits de mutation.

Les prix proposés pour les 06 lots du lotissement rue Privat sont les suivants :

| N° de lot | Superficie en m <sup>2</sup> | Prix au m <sup>2</sup> (en €) | Montant du terrain (en €) |
|-----------|------------------------------|-------------------------------|---------------------------|
| 1         | 585                          | 145                           | 84 825                    |
| 2         | 525                          | 145                           | 76 125                    |
| 3         | 940                          | 110                           | 103 400                   |
| 4         | 598                          | 145                           | 86 710                    |
| 5         | 608                          | 145                           | 88 160                    |
| 6         | 598                          | 145                           | 86 710                    |

Monsieur le Maire précise en outre qu'il sera demandé aux acquéreurs de verser entre les mains du notaire une provision d'un montant de 1 500 € destinée à garantir les éventuels travaux de remise en état qui

seraient la conséquence de dégradations des voiries ou réseaux lors des travaux de construction ou d'aménagement des jardins privés.

Cette provision sera reversée aux acquéreurs à l'achèvement des travaux et après vérification de leur conformité.

## ENTENDU L'EXPOSÉ DE MONSIEUR LE MAIRE ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL,

*Vu le Code général des collectivités territoriales ;*

*Vu le Code de l'urbanisme ;*

*Vu la demande d'avis auprès du service des Domaines en date du 09 mars 2023 ;*

*Vu le refus du service des Domaines car un avis est toujours en cours de validité ;*

*Vu l'avis rendu par le service des Domaines en date du 29 avril 2021 ;*

*Vu le compte-rendu de la Commission communale Environnement / Urbanisme / Travaux Voiries / Aménagement du territoire / Tissu économique / Transition énergétique et économique du 08 février 2023 ;*

- **DÉCIDE** de fixer les prix de vente des 06 lots du lotissement rue Privat comme présenté ci-dessus ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à commercialiser les lots ;
- **APPROUVE** le versement d'une caution d'un montant de 1 500 € en cas d'aléas qui sera restituée à l'achèvement des travaux ;
- **DONNE MANDAT** à Monsieur le Maire ou à son représentant(e) pour l'application de la présente décision et la signature de toutes les pièces et avenants s'y rapportant ;
- **MENTIONNE QUE** la présente délibération est susceptible d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif, dans un délai de deux mois, à compter de sa transmission au contrôle de légalité et de sa publication.

Ainsi fait et délibéré en Mairie,  
les jour, mois et an que dessus.  
Pour copie conforme, le Maire,

Cédric MAUREL

Certifié exécutoire,  
les formalités de publicité ayant été effectuées  
le :  
et la délibération ayant été reçue en Préfecture  
le :



